

RAPPORT D'ACTIVITÉS SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS ANNÉE 2025



**Communauté de Communes
Loches Sud Touraine**

12 avenue de la Liberté
37600 Loches
Tél. : 02 47 91 19 20
accueil@lochessudtouraine.com

www.lochessudtouraine.com

Table des matières

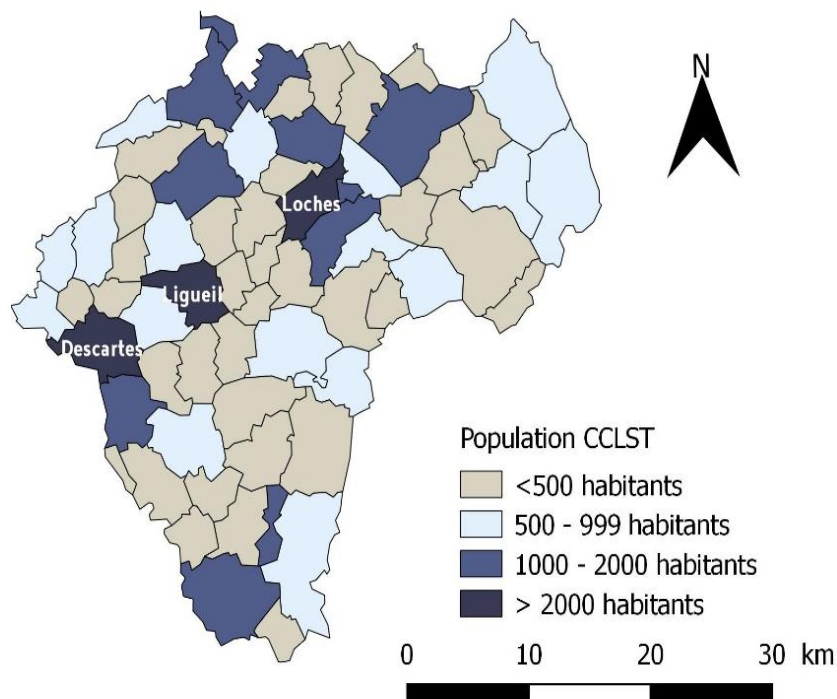
Présentation du territoire	1
Chapitre 1 – Prévention des déchets ménagers et assimilés	2
Chapitre 2 – Faits marquants 2025	8
Chapitre 3 – L'organisation interne.....	9
Chapitre 4 – La collecte en porte à porte.....	10
Organisation de la collecte.....	10
La collecte en régie.....	10
La collecte en prestation.....	11
Résultats 2025 des collectes en porte à porte.....	13
Répartition des matériaux collectés.....	14
La vente des contenants de pré-collecte.....	15
Chapitre 5 – La collecte en points d'apport volontaire	16
Organisation de la collecte en points d'apport volontaire.....	16
Résultats 2025 des collectes en PAV.....	16
Chapitre 6 – La collecte en déchèterie.....	18
L'organisation des déchèteries.....	18
Les horaires d'ouvertures.....	19
Les déchets acceptés	20
Résultats 2025 des collectes en déchèteries.....	21
Fréquentations.....	21
Évolution des tonnages.....	22
Chapitre 7 – Le traitement des déchets	24
Localisation des unités de traitement.....	24
Nature des traitements	24
Répartition des tonnages traités (hors déchèteries)	25
Chapitre 8 – Budgets et coût du service	25
Les dépenses de fonctionnement	25
Liste des contrats et conventions passés par la collectivité	26
Les recettes de fonctionnement	27
La section d'investissement.....	27
Dépenses d'investissement du budget de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	27
Recettes d'investissement du budget de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.....	27
Chapitre 9 – Suivis des sites d'enfouissement	28
Le site de La Celle-Guenand	28
Le site de Chanceaux-près-Loches	29
Chapitre 10 – Projets 2026	30
Prévention des déchets.....	30
Collecte.....	30
Déchèteries	30

Présentation du territoire

Regroupant au 1^{er} janvier 2025 soixante-sept communes, le territoire est globalement homogène dans ses caractéristiques.

Avec plus de 75 % des communes comptant moins de 1 000 habitants et une densité moyenne de 28 habitants/km², le territoire est à forte dominante rurale. Cette caractéristique impacte fortement la gestion des déchets ménagers principalement au niveau de la collecte.

Comptant 52 206 habitants, la population du territoire est en légère hausse sur un an (52 181 en 2024).



Répartition de la population (source : INSEE au 1 ^{er} janvier 2025)			
Nombre d'habitants (= population totale)	Nombre de ménages	Superficie (km ²)	Densité (hab./km ²)
52 206	24323	1 809,5	28,85

NB : La population prise en compte inclura désormais les habitants non sédentaires présents sur la commune. En effet, ils produisent également des déchets concernés par la collecte et utilisent les déchèteries du territoire.

Chapitre 1 – Prévention des déchets ménagers et assimilés

1.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 (préconisation ADEME)

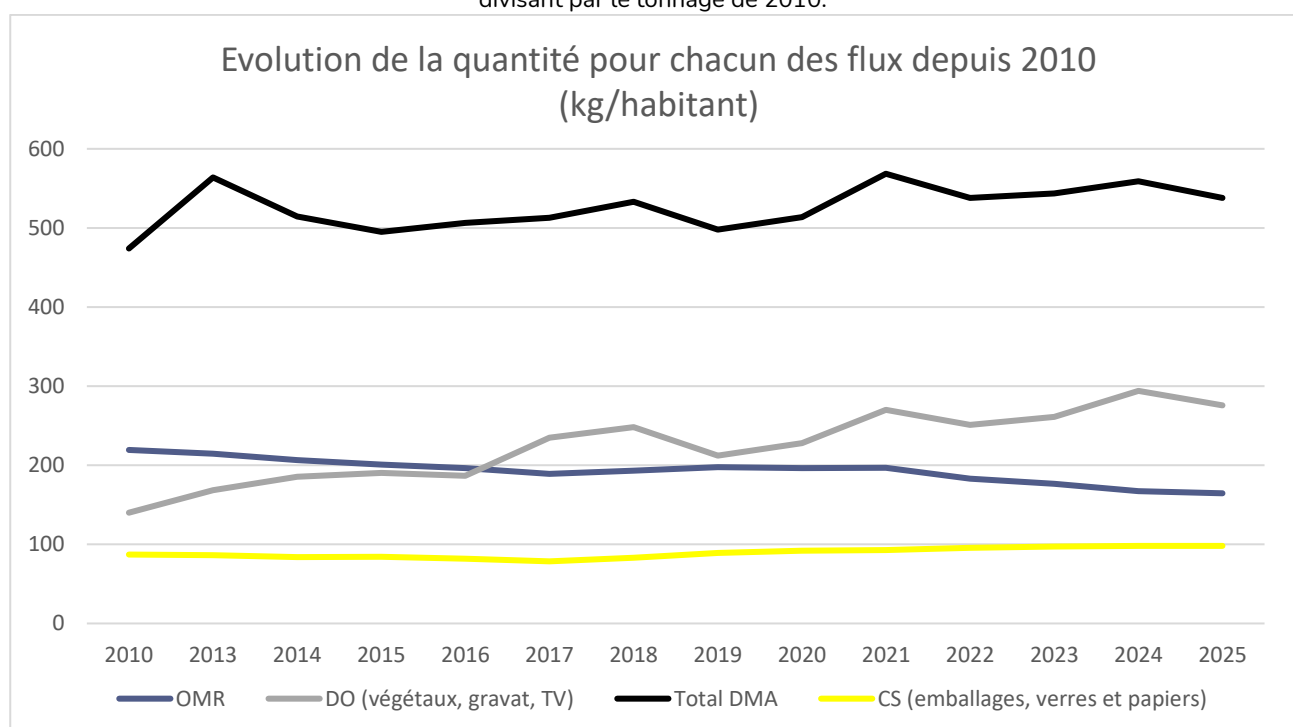
Conformément au décret n°2015-1827 du 30/12/2015, les objectifs de réduction sont calculés à partir de l'année référence 2010.

Le périmètre territorial a évolué depuis 2010, et l'extension des consignes de tri a permis un transfert d'une partie des tonnes des ordures ménagères vers les emballages, mais les tendances restent parlantes.

Tableau : Ratio par habitant des différents flux Ordures Ménagères Résiduelles / Collecte sélective / Déchets occasionnels / Total DMA (en kg/hab/an) pour Loches Sud Touraine.

Déchets	Année n-1	Année en cours	% évolution	Indice de réduction
Ordures ménagères résiduelles	167.09	164.54	-2%	76,18
Collecte sélective dont Emballages et Papiers Verre	98.02	97.94	0%	112,50
Déchets occasionnels dont Végétaux / Tout Venant / Gravats	294	275.52	-6%	209,97
Total Déchets ménagers et assimilés (DMA)	559.11	538.00	-4%	117.96

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100, L'indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de 2010.



Par rapport à 2024, nous constatons

- Une légère baisse de la production d'ordures ménagères ;
- Une stabilisation du tri sélectif ;
- Une baisse des dépôts en déchèteries ;

Soit une baisse de la production totale de déchets sur le territoire entre 2024 et 2025.

A titre indicatif, l'objectif à l'échelle locale vise une réduction du ratio de déchets ménagers et assimilés de 16% par rapport aux tonnages 2024, soit **458 kg/hab/an** d'ici 2031.

En 2025, sur le territoire, nous produisons encore 538 kg/habitant/an

1.2 Les moyens financiers dédiés à la prévention

Afin de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux autour de cette priorité partagée que représente la réduction de nos déchets, nous présentons cette année un nouvel indicateur : le montant annuel dédié à la prévention rapportée au coût total du service public de gestion et de prévention des déchets (SPGPD), en %.

En 2024, pour Loches Sud Touraine, cet indicateur était de 4.4%.

Plus que de simples chiffres, la prévention des déchets peut prendre la forme de nombreuses actions :

- La sensibilisation de différents publics (scolaires, ménages, professionnels...),
- La promotion du réemploi et d'une consommation plus durable, du compostage pour réduire la part de biodéchets dans les ordures ménagères,
- Le jardinage naturel pour limiter la production de déchets végétaux,
- La lutte contre le gaspillage alimentaire,

1.3 Les actions de prévention des déchets

1.3.1 : Les actions de Loches Sud Touraine

L'année 2025 a été rythmée par la rédaction d'un nouveau Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (PPGDMA). Il vise à donner les grandes orientations du pôle prévention pour les 6 prochaines années. Pour sa rédaction un groupe de travail de 5 élus du territoire a été formé, ils ont pu se réunir 3 fois afin de définir, sélectionner et hiérarchiser les actions à mettre en œuvre sur le territoire de la CCLST. Ces actions ont été sélectionnées parmi le large choix d'éventail du Plan Local de Prévention des Déchet Ménagers et Assimilées 2019-2022 (PLPDMA) de Loches Sud Touraine, ainsi que le PLPDMA départementale piloté par Touraine Propre 2025-2030.

Le PPGDMA Loches Sud Touraine (2026-2031) est donc composé de 5 axes et 14 fiches actions avec un objectif de réduction de 16 %. Ce Plan déterminera l'ensemble des actions ainsi que les objectifs qui seront portés par le pôle prévention sur les 6 prochaines années.

- Déploiement du tri à la source des biodéchets

Outre la rédaction du PPGDMA, le pôle prévention a continué son engagement pour le **déploiement du tri à la source des biodéchets**. Notamment à travers :

- L'installation de 32 sites de compostage partagé sur 29 communes impliquant 131 utilisateurs. L'installation des sites de compostage partagés a permis de détourner environ 23 tonnes en 2025 (5 tonnes en 2024).

- Depuis 2025, le pôle prévention a commencé à coupler les inaugurations des composteurs partagés avec la vente de composteurs individuels à prix réduits. Ce qui nous a permis de sensibiliser 307 personnes à la pratique du compostage et de vendre à cette occasion 62 composteurs individuels et 118 accessoires (grilles de fonds, griffes, aérateurs, tamis). Des apéros compost ont également été organisés auprès des habitants des communes, dont le site de compostage a été installé en 2024 afin de leur faire bénéficier de la réduction pour l'achat d'un composteur ou d'accessoires, mais aussi d'une sensibilisation au compostage. C'est un total de 6 opérations organisées, permettant de sensibiliser 62 personnes.
- En complément, les ventes de composteurs individuels ont continué via le site internet de la CCLST, ce qui a permis de vendre hors initiations grand public 263 composteurs ainsi que 102 accessoires.

Dans le cadre du déploiement des sites de compostage partagé, le pôle prévention a pu s'appuyer sur l'engagement citoyen d'ambassadeurs du compost en charge d'informer les animateurs du fonctionnement des différents sites. Afin de fédérer et de créer du lien dans ce réseau d'ambassadeurs, 5 temps forts ont été organisés. Notamment :

- La visite d'une plateforme de compostage (9 ambassadeurs présents)
- L'animation de la fresque du biodéchet (29 ambassadeurs)

- **La sensibilisation en milieu scolaire et dans les structures jeunesse**

Les établissements scolaires sont une cible prioritaire du pôle prévention. En 2025, 1118 élèves (58 classes) sur 18 établissements ont bénéficiés d'animations sur le tri, le compostage ou la réduction des déchets :

- 419 élèves, soit 23 classes ont été sensibilisés sur le tri et le recyclage des déchets.
- 419 élèves, soit 20 classes ont participé à la pratique du compostage
- 179 élèves, soit 9 classes ont été sensibilisées à la réduction des déchets
- 101 élèves, soit 6 classes ont organisé une marche propre.

Outre les scolaires, les animateurs de la prévention et du tri interviennent également auprès des structures d'accueil jeunesse. Les animations proposées sont similaires à celles des établissements scolaires. Ce sont 155 jeunes qui ont bénéficiés d'animations sur la réduction des déchets, du compostage et du tri des déchets.

Des actions incluant les parents d'élèves ont également été mises en place en lien avec les établissements scolaires, notamment, Deux initiations compost, rassemblant 27 personnes et permettant de créer une continuité de pratique entre le milieu scolaire et le milieu familial.

- **La sensibilisation auprès des structures du territoire**

En parallèle, le pôle prévention organise régulièrement des temps d'animations autour de la pratique du compostage et plus généralement du tri des déchets auprès de différents acteurs :

- Structures accueillantes de personne en situation de handicap (198 personnes sensibilisées)
- Auprès des professionnels et des associations (315 personnes). Ces actions ont été réalisées sous forme de stand d'information, d'animation, de formation ou de porte-à-porte auprès des professionnels assujettis à la Redevance Spéciale d'Ordures Ménagères (RSEOM)

Les animateurs de la prévention et du tri des déchets ont organisé 3 temps forts auprès des citoyens français itinérants permettant de sensibiliser 53 personnes.

Également, le pôle prévention accompagne les organisateurs d'évènements, notamment à travers le prêt de matériel comme des corbeilles bi-flux ainsi que des pinces pour le ramassage des déchets. C'est un total de 15 évènements qui ont bénéficiés du prêt de corbeille bi-flux et 15 journées de ramassages des déchets effectuées avec les pinces.

- **Les visites du centre de tri de Parçay-Meslay**

12 visites du centre de tri ont été organisées par le service déchets ménagers auprès des scolaires et du grand public afin de permettre aux usagers de découvrir le devenir de leurs déchets d'emballages. C'est un total de 508 visiteurs du territoire qui ont pu s'y rendre.

- **La sensibilisation grand public**

Outre les scolaires et le déploiement des solutions de tri à la source des biodéchets, le pôle prévention mène également **des opérations d'informations** plus large, notamment :

- Des actions de porte-à-porte afin d'informer les usagers de l'existence des points d'apports volontaires pour la collecte des biodéchets déployés sur les communes de Descartes, Ligueil et Loches, mais plus généralement de parler du tri de l'ensemble des déchets produits par les habitants. C'est un total de 12 opérations de porte à porte qui ont été réalisés permettant de rencontrer 205 usagers.
- Des actions de sensibilisations en déchèteries, dans le but d'orienter les usagers dans leur tri des déchets sur site. Ces actions se sont déroulées pendant la période estivale, soit 61 présences dans les déchèteries permettant de sensibiliser 857 usagers.

Les enjeux liés à la gestion des déchets étant prioritaires à l'échelle nationale, européenne et mondiale, des temps forts sont organisés afin de mettre en avant sur une journée ou plusieurs semaines la thématique des déchets.

- La Quinzaine du compostage : Distribution de 35 tonnes de compost sur 6 déchèteries du territoire, permettant de sensibiliser 137 personnes.
- La fête du sol vivant : 3 opérations de broyage des végétaux, dont 1 en déchèterie et 2 sur le domaine public ont été organisés, permettant de sensibiliser 60 usagers.
- La Semaine Européenne de Réduction des déchets (SERD) :
 - ⇒ Une collecte préservante de Déchets d'équipements électriques et électroniques a été organisée sur la déchèterie de Loches, permettant ainsi de dévier 85 kg de déchets. Ils ont ensuite été apportés dans une entreprise d'Economie Sociale et Solidaire (ESS), afin d'allonger leur durée de vie.
 - ⇒ Un atelier fabrication d'instrument de musique à partir de jouets électroniques (fonctionnant avec des piles) suivi d'un mini-concert avec les instruments fabriqués.

Ces temps forts ont permis de réunir 59 personnes.

Le pôle prévention a également participé à 13 événements organisés par différents acteurs du territoire (communes, structures associatives/scolaires...), afin de sensibiliser les personnes présentes sur diverses thématiques (Réduction des déchets, tri, compostage...). C'est un total de 535 usagers sensibilisés.

Pour terminer, la grande nouveauté de cette année 2025, est la participation à 2 marchés de Noël (Loches et Le Grand-Pressigny) afin de sensibiliser sur l'utilisation de papier cadeau réutilisable fait avec du tissu (furoshiki), ainsi que d'offrir des cadeaux de seconde main. Pour cela, le pôle prévention a réalisé une grande collecte de jouets/cadeaux en collaboration avec les agents de déchèteries ainsi qu'auprès des différents services communautaires permettant de distribuer 220 kg d'objets de seconde main auprès des 502 personnes rencontrées.

- **Les supports de communications créés en interne**

Animation Fresque des biodéchets

Animation Escape game

Mémo tri et mémo déchèteries (disponible sur le site internet)

Vidéos sur le tri en déchèteries / vidéos sur l'accompagnement des animations en déchèteries (disponibles sur les réseaux sociaux)

Cabas de pré-collecte à destination des usagers collectés en point de regroupement (disponibles en mairie et au Service Déchets ménagers)

Stickers à destination des bacs jaunes (visibles sur les nouveaux bacs de tri)

Votre collectivité fait de la réduction des déchets une priorité au quotidien, cependant en tant que citoyens, vous avez un rôle actif à jouer dans la prévention des déchets.

1.3.2 : Les actions départementales



Notre collectivité s'est engagée en 2024 dans une dynamique départementale visant à faire de la prévention des déchets un sujet majeur pour l'ensemble des acteurs locaux : citoyens, communes et intercommunalités, associations, entreprises, ...

Celle-ci a abouti à l'élaboration du **programme départemental de prévention des déchets « Cap 2030 »** coconstruit avec l'ensemble de ces acteurs, adopté en décembre 2024 par toutes les collectivités du département, et dont la coordination a été confiée au **syndicat mixte Touraine Propre**.



La Communauté de Communes Loches Sud Touraine adhère au syndicat mixte Touraine Propre. Créé en 2002, celui-ci réunit aujourd'hui 7 des 8 intercommunalités d'Indre-et-Loire pour porter des actions de prévention à l'échelle départementale, des études sur la valorisation des déchets, ainsi que la concertation entre ses membres pour partager les bonnes pratiques et améliorer la cohérence territoriale du service public de gestion et de prévention des déchets en Touraine.

Ce programme a l'objectif de **réduire de 16% les déchets ménagers entre 2022 et 2030** ! Pour cela, ce sont **39 actions** qui sont menées sur 6 thématiques distinctes ayant pour but d'intensifier les actions en faveur de la prévention des déchets sur tout le territoire :

- Des actions de **communication**, de **formation** et de **sensibilisation** de tous les publics à l'échelle départementale
- La lutte contre **le gaspillage alimentaire** en mettant en réseau tous les acteurs de la chaîne agro-alimentaire
- La réduction de nos **restes alimentaires et des végétaux** pour alléger nos poubelles grises et nos déchèteries
- La lutte contre les **déchets abandonnés** en travaillant en réseau avec tous les acteurs du territoire
- L'accompagnement vers une **consommation plus durable** en promouvant le réemploi, la réparation, le vrac et l'hygiène durable
- Et enfin, un travail collectif sur **l'exemplarité de nos services publics locaux** pour incarner et inspirer les changements de comportements

En 2024, dernier chiffre connu, la production moyenne de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant en Indre-et-Loire était de **545 kg/hab**, soit **+0,4%** par rapport à 2022 :



267 kg/hab soit **+15%** par rapport à 2022

Déchets occasionnels (déchèteries, encombrants, etc...)

98 kg/hab soit **+1%** par rapport à 2022

Collecte sélective (poubelle jaune, verre)

180 kg/hab soit **-9%** par rapport à 2022

Ordures ménagères résiduelles (poubelle noire)

- Pour en savoir plus...

Site internet de [Touraine Propre](#) pour accéder au détail du Programme départemental, son bilan de l'année 2025, les actions envisagées pour cette année, ainsi qu'à l'observatoire départemental des déchets.

Ce programme départemental vise à favoriser un travail en réseau de l'ensemble des acteurs locaux (collectivités, institutions, associations, entreprises et citoyens) pour faire émerger une culture commune de la réduction des déchets sur notre territoire.

Chapitre 2 – Faits marquants 2025

Déploiement du tri à la source des biodéchets

Afin de se pérenniser l'obligation du tri à la source des biodéchets, prévu par la loi AGEC, l'année 2025 a pérennisé le déploiement des 3 solutions de tri à la source des biodéchets : la poursuite de vente des composteurs individuels, l'installation d'au moins 1 site de compostage partagé par commune et la mise en place d'une collecte des biodéchets sur les communes les plus denses du territoire, soit Ligueil, Loches et Descartes.

L'année 2026 sera une année de bilan et de réorientations/adaptations le cas échéant.

Points de regroupement et circuits de collecte en régie

Un travail a été effectué pour recenser les points noirs de collecte sur plusieurs communes du sud et nord du territoire afin d'identifier les situations dangereuses et les améliorations à y apporter.

Grâce à un travail collaboratif avec les communes, des corrections et optimisations ont pu être apportées dans l'année.

Par ailleurs, certains circuits de collecte ont été optimisés par la mise en place de points de regroupement permettant une sensible diminution des kilomètres parcourus.

Déchèteries :

Loches Sud Touraine a lancé en 2025 une étude d'optimisation et d'évolution de son parc de huit déchèteries. La phase 1 a consisté en un état des lieux et définir les premières actions à mener sans attendre les résultats et les décisions sur un éventuel nouveau maillage du territoire.

La phase 2 a présenté les diagnostics site par site et les pistes d'améliorations du maillage territorial avec les chiffrages prévisionnels associés.

La phase 3 de construction du projet avec le plan pluriannuel associé est prévu pour les années 2026/2027

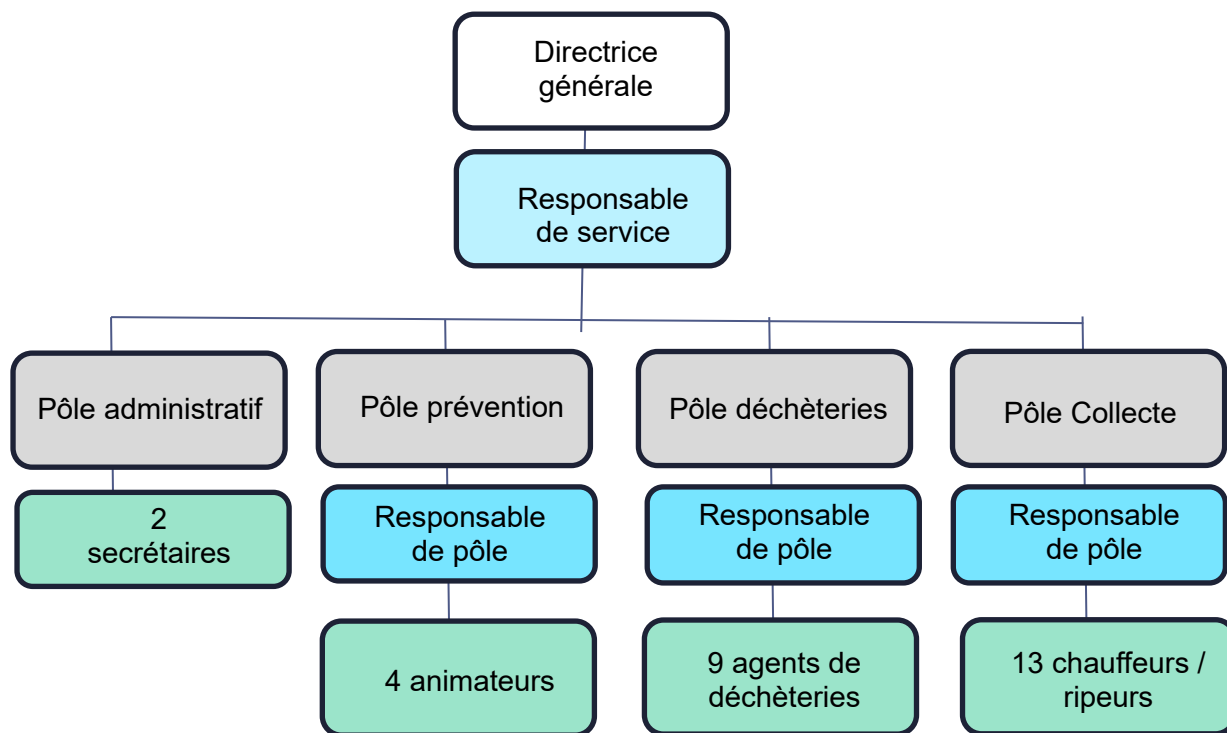
Coopération avec d'autres structures

Dans la continuité de la première étude de faisabilité, en 2025, Loches Sud Touraine a signé le Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) avec 4 autres EPCI que sont : CC Chinon Vienne et Loire, CC Touraine Vallée de l'Indre, CC Touraine Val de Vienne et Tours Métropole Val de Loire. L'objet de ce GAC porte sur la reconstruction de l'Unité de Valorisation Énergétique de Saint-Benoit-la-Forêt, vétuste. Cette nouvelle usine capable d'incinérer 60 000 tonnes, devrait à moyen terme (2030/2032) valoriser les ordures ménagères des 5 EPCI sous forme de chaleur et/ou électricité.

La rédaction des clauses du contrat de concession a été l'activité principale en 2025 avant sa mise en consultation début d'année 2026.

Chapitre 3 – L'organisation interne

Le service déchets ménagers est intégré dans la direction de l'Environnement. Il est constitué de 31 agents.



L'année 2025 a été marquée par plusieurs événements marquants :

Le pôle prévention a évolué avec l'embauche d'un agent supplémentaire.

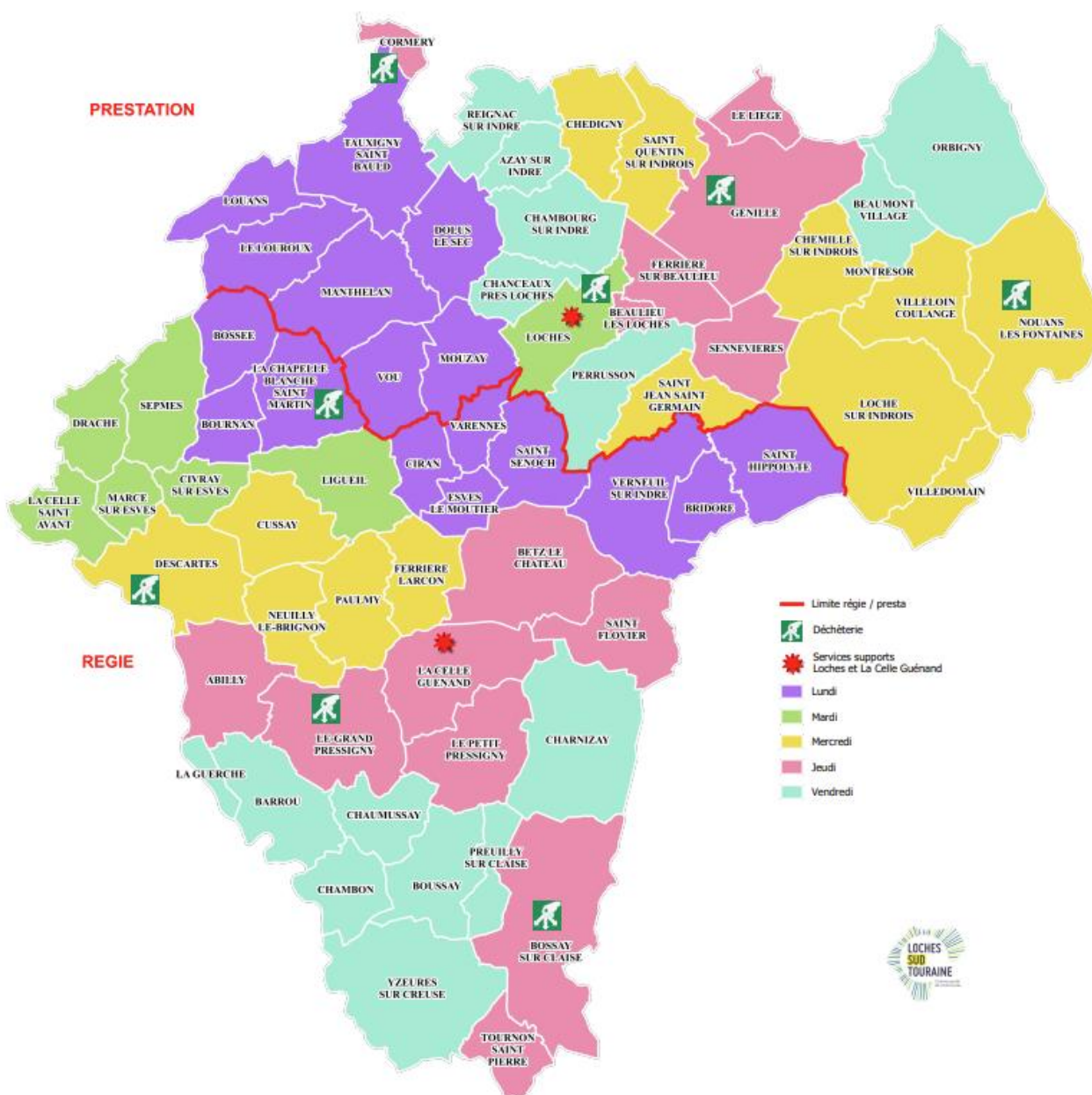
Pour la collecte, l'absentéisme a été fort et la phase de recrutement s'est avérée difficile, cependant, des recrutements en fin d'année ont permis de stabiliser la situation.

Pour le pôle déchèteries, de nombreux arrêts successifs d'agents, pour certains longs, ont nécessité le recours à des intérimaires au-delà des prévisions et une mobilisation volontaire des agents au sein du service pour garantir la continuité du service.

Chapitre 4 – La collecte en porte à porte

Organisation de la collecte

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la répartition entre la régie et la prestation est la suivante :



La collecte en régie

La collecte en régie s'organise avec trois véhicules de collecte de 21 m³ bi-compartmentés permettant la collecte de deux flux en même temps pour une fréquence de ramassage d'une fois par semaine.

Les jours de collecte sont les suivants :

JOUR	CIRCUIT A (1 chauffeur, 1 ripeur)	CIRCUIT B (1 chauffeur, 2 ripeurs)	CIRCUIT C (1 chauffeur, 2 ripeurs)
LUNDI	Bournan, Bossée, La Chapelle-Blanche- Saint-Martin	Verneuil-sur-Indre, Bridoré Saint-Hippolyte	Saint-Senoch, Varennes, Esves-le-Moutier, Ciran
MARDI	Sepmes, Marcé-sur-Esves, Civray-sur-Esves	La Celle-Saint-Avant, Draché	Ligueil
MERCREDI	Paulmy, Cussay, Neuilly- le-Brignon, Ferrière- Larçon	Descartes (centre)	Descartes (les écarts), Balesmes
JEUDI	Tournon-Saint-Pierre, Bossay-sur-Claise	Abilly, Le Grand-Pressigny	Saint-Flovier, Betz-le-Château, La Celle-Guenand, Le Petit Pressigny
VENDREDI	Chambon, Barrou, Boussay, Chaumussay, La Guerche	Preuilly-sur-Claise, Charnizay	Yzeures-sur-Creuse

En 2025, la collecte en porte à porte pour la collecte en régie a représenté :

- 3 808 tonnes d'ordures ménagères (contre 3 811 tonnes en 2024)
- 907 tonnes d'emballages (contre 897 tonnes en 2024)
- 94 103 km parcourus (contre 95 568 km en 2024).

La collecte en prestation

La collecte en prestation s'organise avec 4 bennes de 26T bi-compartmentées, 2 bennes de 19T mono-compartmentées et 1 micro-benne de 3,5T permettant la collecte de deux flux en même temps pour une fréquence de ramassage d'une fois par semaine. Le prestataire assure également une collecte spécifique des DNDAE le vendredi dans le centre-ville et les zones d'activités de la commune de Loches, ainsi qu'une collecte supplémentaire du centre-ville le lundi, avec une micro-benne de 3,5 tonnes, du 1^{er} avril au 31 octobre 2025.

Les jours de collecte sont les suivants :

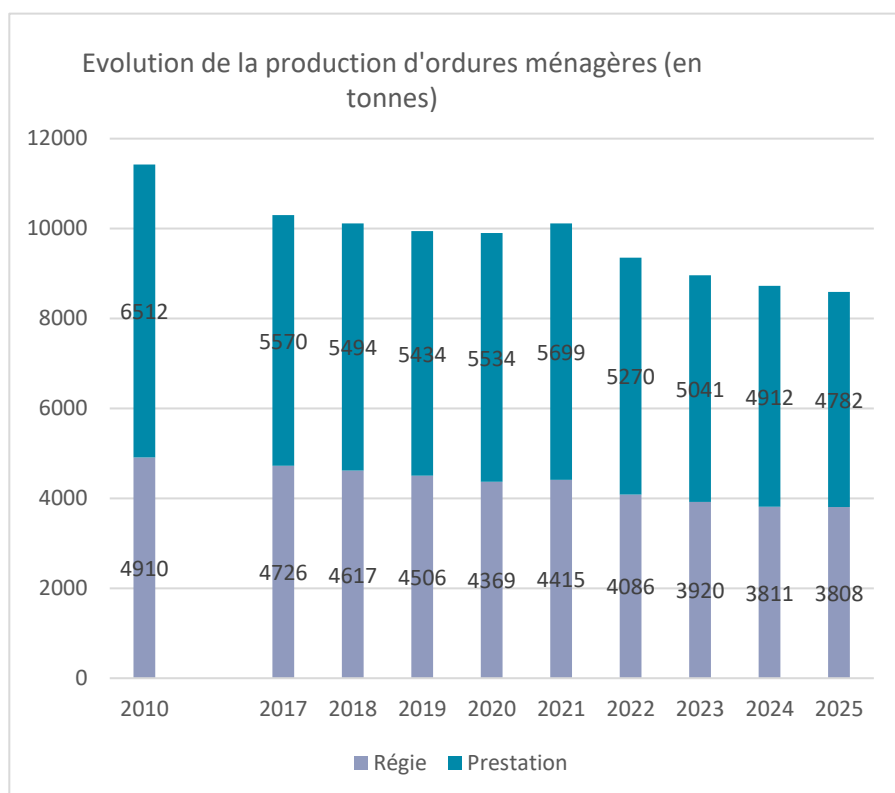
JOUR	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	Circuit 1 : Louans, Dolus-le-Sec (30 %), Le Louroux Circuit 2 : Manthelan	Circuit 1 : Tauxigny-Saint-Bauld Circuit 2 : Vou, Mouzay, Dolus-le-Sec (70 %)
MARDI	Loches : deux secteurs en 26T bi-compartmentés, secteur 19T mono-compartmenté, secteur micro-benne	Loches : secteur en 26T bi-compartmentés
MERCREDI	Circuit 1 : Chédigny, St-Quentin-sur-Indrois Circuit 2 : Nouans-les-Fontaines, Villeloin-Coulangé	Circuit 1 : Chemillé-sur-Indrois, Montrésor, St-Jean-St-Germain Circuit 2 : Marché de Loches, Villedômain, Loché-sur-Indrois,
JEUDI	Circuit 1 : Cormery Circuit 2 : Le Liège, Genillé (60 %) Circuit 3 (3,5T) : Cormery, Beaulieu-Lès-Loches, Marché de Cormery	Circuit 1 : Beaulieu-Lès-Loches, Sennevières Circuit 2 : Ferrière-sur-Beaulieu, Genillé (40%), Sennevières
VENDREDI	Circuit 1 : Perrusson, Azay-sur-Indre Circuit 2 : Reignac-sur-Indre, Azay-sur-Indre DNDAE* et cartons professionnels sur Loches	Circuit 1 : Orbigny, Beaumont-Village Circuit 2 : Chambourg-sur-Indre, Chanceaux-près-Loches, Azay-sur-Indre
SAMEDI		Marché de Loches

*DNDAE : Déchets Non Dangereux des Activités Économiques

En 2025, la collecte en porte à porte effectuée par le prestataire a représenté :

- 4 782 tonnes d'ordures ménagères (contre 4 925 tonnes en 2024)
- 1 281 tonnes d'emballages (contre 1 243 tonnes en 2024)
- 229 tonnes de déchets d'activités économiques (contre 294 tonnes en 2024)
- 43 tonnes de cartons d'activités économiques (contre 37 tonnes en 2024)
- 117 098 km parcourus (contre 120 042 km en 2024)

Résultats 2025 des collectes en porte à porte



La quantité de déchets par habitants en 2025.

Ordures ménagères résiduelles

8 590 tonnes (-3% par rapport à 2024)

Soit 164.54 kg/habitant/an

Moyenne France rurale : 165 kg/hab/an

Emballages ménagers

2187 tonnes (+2% par rapport à 2024).

Soit 41,89 kg/habitant/an

Moyenne France rurale : 43 kg/hab/an

Moyenne Régionale : 42 kg/hab/an.

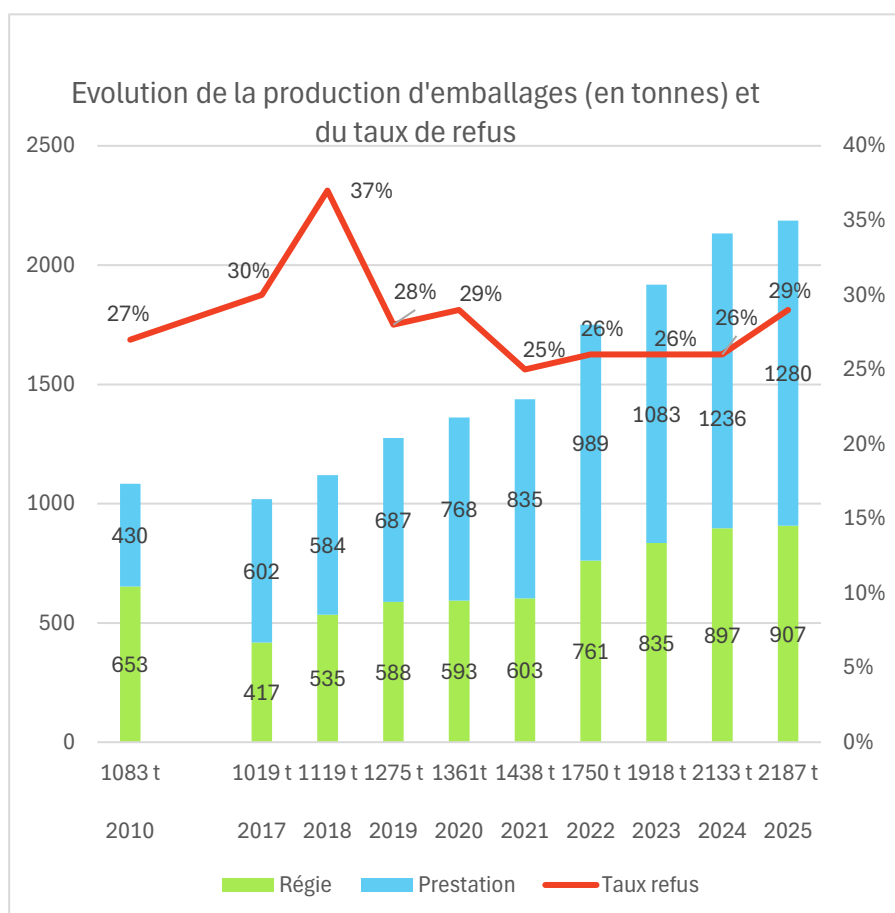
Point positif : Le transfert des ordures ménagères vers les emballages ménagers se poursuit.

Point négatif : La baisse des quantités globales de déchets produits est trop timide.

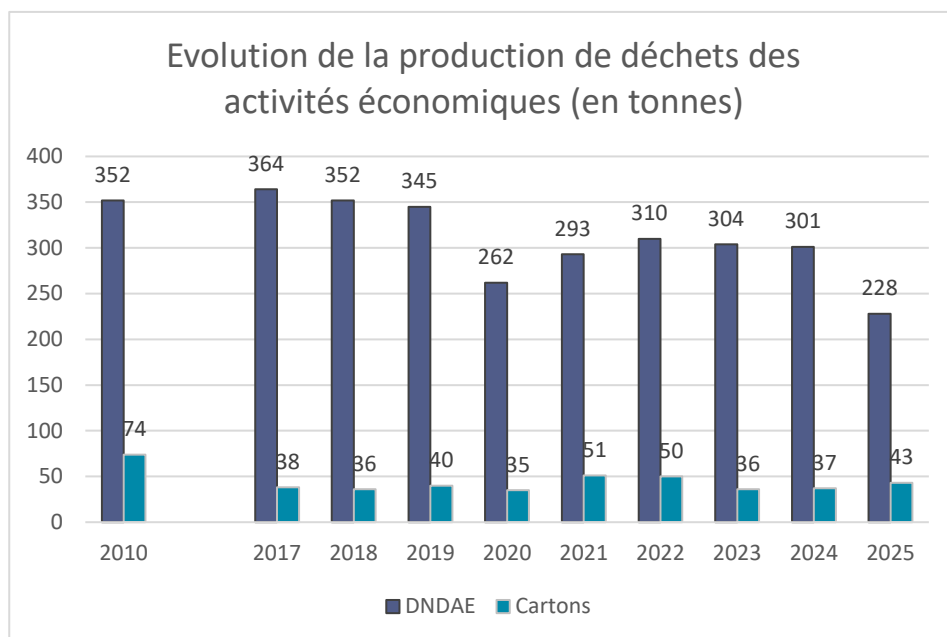
Pour s'impliquer dans les enjeux environnementaux et financiers, la prévention reste la priorité.

Avec le soutien de Touraine propre, nous avons pour ambition de mieux accompagner les usagers dans l'intégration du concept des 5 R sur le territoire :

Renoncer
Réduire
Réutiliser
Recycler
Rendre à la terre



La collecte des activités économiques

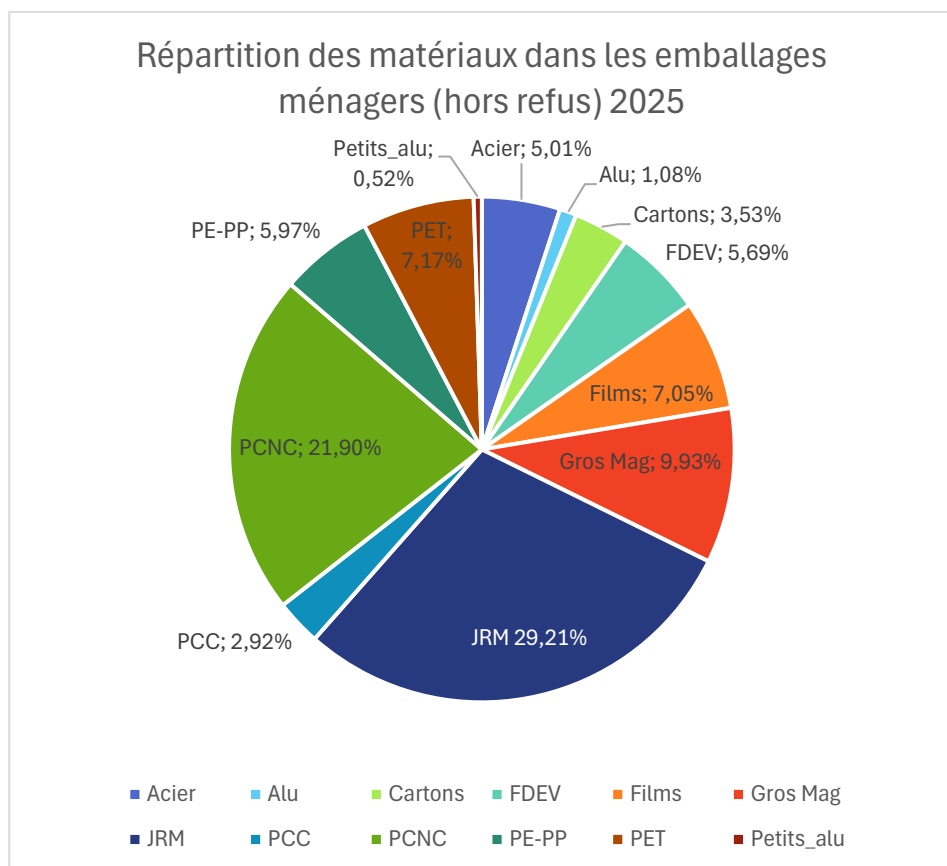


La collecte des déchets d'activités économiques, est réalisée uniquement sur la commune de Loches de façon hebdomadaire. Sur l'année 2025, elle a totalisé 228 tonnes de déchets assimilés (-24 % par rapport à 2024) et 43 tonnes de cartons (+16% par rapport à 2024).

On note que les tonnages des DNDAAE ont fortement chuté par rapport à 2024, en partie grâce à l'impulsion de la redevance spéciale. Pour ce qui est des tonnages des cartons, la tendance est à la hausse, plutôt sensible (Transfert depuis le DNDAAE).

Répartition des matériaux collectés

La répartition des matériaux collectés au moyen des sacs et bacs jaunes en 2025, en sortie du centre de tri, est la suivante :



Acier : boîtes de conserve, aérosols, canettes

Aluminium : boîtes de conserve, aérosols, canettes

Cartons : boîtes en carton et suremballages

PCC (Papiers cartons complexés) : briques de lait et de jus de fruits

PCNC (Papiers cartons non complexés) : Cartons, cartonnettes d'emballages

Plastiques : bouteilles et flacons en plastique en PET clair, PET foncé ou PEHD

Plastiques : barquettes, pots en PE ou PP

GM : papiers et cartons mélangés dont l'un des côtés est compris entre 5cm – 15cm.

Flux dév. : les pots de yaourts en PS et PET, les barquettes en PET, les bouteilles en PS, PET foncé et opaque

Film PE : films plastiques en PE

JRM : Journaux Revues Magazines

En 2025, les emballages sont triés et expédiés à 100% par le centre de tri de Tri Val de Loir(e).

La vente des contenants de pré-collecte

Les administrés de l'ensemble du territoire peuvent acheter des bacs roulants et des composteurs à un prix préférentiel auprès du service déchets ménagers.

Le bilan de l'année 2025 est le suivant :

	Nombre de bacs vendus		Nombre de composteurs vendus	Montant des commandes (en €)	Montant de la revente (en €)	Contribution de la Communauté de communes (en €)
	OM ¹	EMB ²				
2025	971	1586	264	95 239,58	76 914,00	18 325 ,58
2024	1165	1322	503	95 842,96	68 352,00	27 490,96
2023	767	1075	394	89 479,81	63 811,00	25 668,81
2022	1000	1915	343	82 892,00	53 545,00	29 347,00
2021	948	1095	293	86 746,75	50 780,00	35 966,75
2020	878	979	248	84 089,64	45 925,00	38 164,64
2019	636	734	234	47 540,37	33 832,00	13 708,37
2018	1129	906	216	99 114,52	45 151,00	53 963,52
2017	428	364	133	41 328,41	21 677,00	19 651,41
2009 à 2020	2166	2263	1513	222 014,72	126 600,00	95 414,72

¹ Ordures Ménagères

² Emballages

En 2025, les ventes de bacs d'ordures ménagères (OM) ont baissé de 16% après une forte hausse l'année précédente et les ventes de bacs jaunes (Emballages) ont augmenté de 20% par rapport à l'année 2024.

Lorsque des bacs d'usagers nécessitent une réparation (changement de couvercle, de roues, etc.), ce sont les agents de la Régie qui se rendent au domicile des personnes concernées, sur l'ensemble du territoire. Cette réparation est prise en charge, si et seulement si, il s'agit d'un bac vendu par la collectivité (homologué) et que celui-ci à moins de 5 ans.

Quant à la vente de composteurs, celle-ci a baissé de 48 % par rapport à 2024 revenant dans les moyennes de ventes précédentes.

Chapitre 5 – La collecte en points d’apport volontaire

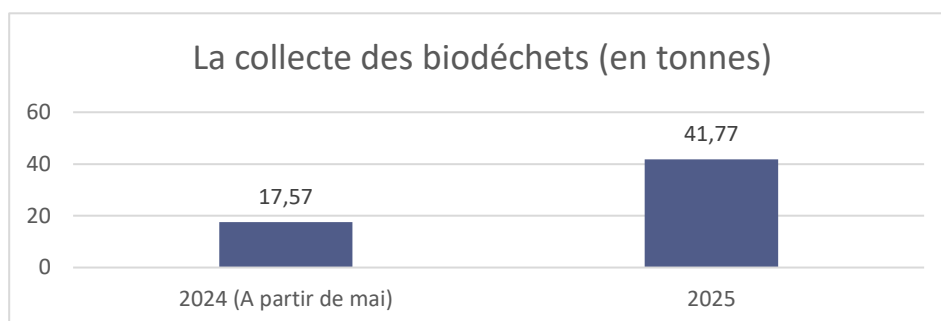
Organisation de la collecte en points d’apport volontaire

Depuis le 1er janvier 2020, l’organisation de la collecte des Points d’Apports Volontaires (PAV) est effectuée en régie sur l’ensemble du territoire.

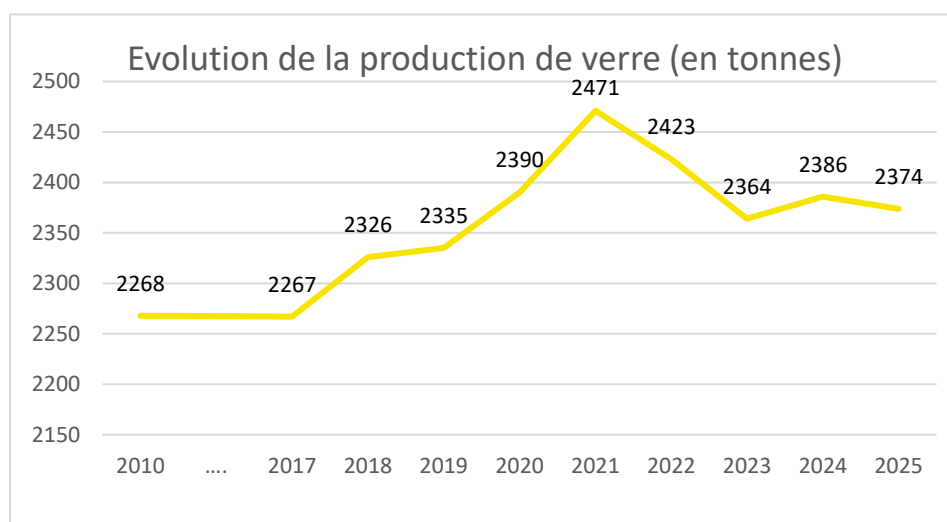
Les PAV sont mis en place pour la collecte du verre et du papier en colonnes de 3 ou 4m³ réparties sur l’ensemble du territoire. Le ramassage s’effectue en C0.5 avec un camion de 26 tonnes équipé d’une grue auxiliaire.

En 2025, le parc de PAV est composé de 236 colonnes à verre et 190 colonnes à papier réparties sur l’ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Résultats 2025 des collectes en PAV



La collecte du verre et du papier



LES QUANTITÉS DE DÉCHETS PAR HABITANT EN 2025

Biodéchets

Cette collecte spécifique a dévié 41.77 tonnes de biodéchets des ordures ménagères.

Verre

2 374 tonnes contre 2386 en 2023

Soit une légère baisse de 0.6 % rapport à 2024.

45,47 KG / HABITANT EN 2025
CONTRE 45.73 KG/HABITANT EN 2024

Moyenne France rurale 2024 : 42 kg/hab/an

Papiers et journaux

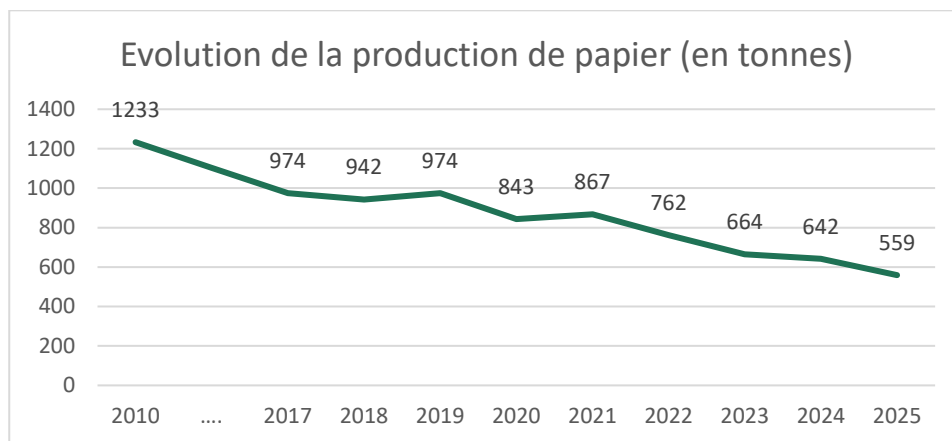
559 tonnes contre 642 en 2024
Soit une baisse de 13 %

10.71 KG / HABITANT EN 2025
CONTRE 12.3 KG/HABITANT EN 2024

Moyenne régionale 2024 : 14 kg/hab/an

CHIFFRES NATIONAUX
TERRITOIRE RURAL - ADEME
2024

15kg de papiers/habitant



Collecte du textile

Des conteneurs spécifiques pour la récupération des textiles, linges de maison, chaussures et maroquinerie sont installés sur le territoire. La collecte est effectuée par différents prestataires pour le compte de l'éco-organisme Re Fashion (anciennement Eco-TLC) en charge du recyclage des textiles.

Nombre de colonnes	Tonnages collectés	Variation par rapport à 2024
50	178.52	-16 %

En 2025, les performances de textiles sont de 3.42 kg / habitant avec une interruption de collecte durant 2 mois à la suite des problématiques structurelles de la filière, saturée par la fast fashion.

En 2024 (dernier chiffre connu), à l'échelle nationale re-Fashion annonce avoir collecté 289 393 tonnes soit 4,17 kg/habitant.



Chapitre 6 – La collecte en déchèterie

L'organisation des déchèteries

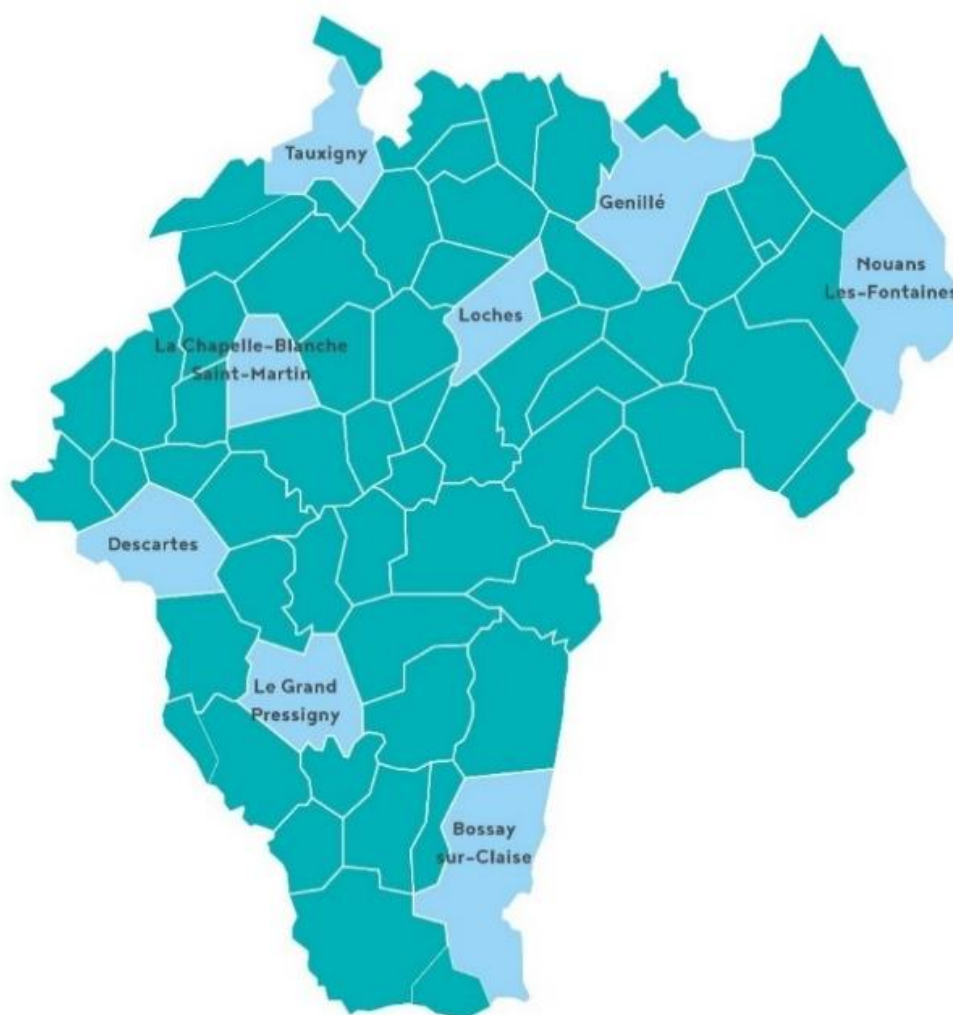
La Communauté de Communes de Loches Sud Touraine dispose de huit déchèteries réparties sur son territoire.

Elles apportent une solution pour les déchets non collectés en porte à porte et contribuent à l'élimination des dépôts sauvages.

Elles sont gérées en régie sur le haut de quai par un ou plusieurs agents.

Loches Sud Touraine a conventionné avec le SMICTOM d'Amboise et la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut pour permettre l'accès à ses déchèteries aux habitants des communes de Céré-La-Ronde, Buxeuil, Leugny et Saint- Rémy-sur-Creuse. Il s'agit de conventions payantes (12,44 € / passage en 2025). Ces conventions ont pris fin au 31 décembre 2025 et ne seront pas renouvelées.

Implantation des 8 déchèteries sur le territoire



Les horaires d'ouvertures

Les horaires d'ouverture sont harmonisés et évoluent suivant la saison :

Hiver Du 01 octobre au 31 mars : Le matin 9h00-11h45 L'après-midi 13h00-16h15

Eté Du 01 avril au 30 septembre : Le matin 8h30-11h45 L'après-midi 13h00-16h45

Les jours périodes d'ouvertures sont variable :

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bossay-sur-Claise	Matin	Après-midi	Fermée	Après-midi	Fermée	Après-midi
La Chapelle-Blanche-St Martin	Fermée	Journée	Fermée	Journée	Journée	Journée
Descartes	Journée	Matin	Journée	Fermée	Journée	Journée
Genillé	Fermée	Matin	Fermée	Matin	Fermée	Après-midi
Le Grand-Pressigny	Après-midi	Fermée	Après-midi	Matin	Fermée	Matin
Loches	Journée	Après-midi	Journée	Journée	Journée	Journée
Nouans-les-Fontaines	Fermée	Fermée	Matin	Fermée	Fermée	Matin
Tauxigny-Saint-Bauld	Fermée	Fermée	Journée	Fermée	Journée	Journée

NB : Les usagers ne sont pas acceptés 15 minutes avant la fermeture des déchèteries

Les modalités d'accès

Le règlement intérieur des déchèteries a été approuvé le 7 décembre 2023 par le Bureau communautaire.

Une carte d'accès est attribuée gratuitement à chaque foyer et chaque entreprise qui en fait la demande. Elle permet l'accès aux 8 déchèteries du territoire.

La carte d'accès qui est délivrée aux particuliers est créditée de 25 passages pour une année civile. Par ailleurs, les entreprises sont facturées forfaitairement à hauteur de 12,60 € par passage (tarif 2025), dans les limites des volumes indiqués dans le règlement.

Les déchets acceptés

Les déchèteries sont prévues pour accepter uniquement certains types de déchets, recyclables pour la plupart.

Tous les déchets seront triés impérativement et déposés par l'utilisateur lui-même dans les contenants respectifs, sous le contrôle de l'agent de la déchèterie.

Les déchets acceptés, dans la limite de 2m³ par jour afin de limiter le remplissage, dans les bennes sont les suivants :

- Bois
- Cartons pliés
- Encombrants
- Mobiliers
- Métaux/ferraille
- Végétaux
- Déchets « plastiques durs »

Les déchets acceptés, dans la limite de 1m³ par jour :
Gravats

Les déchets acceptés, dans la limite de 4 unités par jour :
Pneus déjantés de voiture (seulement à Loches, Tauxigny et Descartes)

Les déchets acceptés dans les colonnes sont les suivants :

- Huiles de vidange dans la limite de 20L par jour
- Papiers
- Verres (bouteilles et bocaux sans bouchon ni capsule)
- Vêtements et chaussures (sauf Tauxigny)

Les déchets ménagers spéciaux (DMS), acceptés sont :

- Les huiles de friture dans la limite de 10L par jour
- Piles

Les déchets ménagers spéciaux (DMS) dans

la limite de 10 unités par jour, acceptés sont :

- Aérosols
- Tubes fluorescents (néons) - Ampoules
- Batteries
- Peintures et solvants
- Produits phytosanitaires
- Tous déchets toxiques

Les déchets d'Équipement Électrique et Électronique appelés DEEE (OU D3E) dans la limite de 10 unités par jour :

- GEM FROID (Gros Electroménager Froid) : réfrigérateur, congélateur, climatiseur, cave à vins, etc.
- GEM (Gros Electroménager) : lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, cuisinière, four, table de cuisson, radiateurs, etc.
- Ecrans : TV, ordinateur, minitel, écrans plats, ordinateurs portables, etc.
- PAM (Petits Appareils en Mélange) : fer à repasser, radio, grille-pain, balance, appareil photo, outillage électrique, jouet électrique, etc. Sauf les lampes et autres luminaires

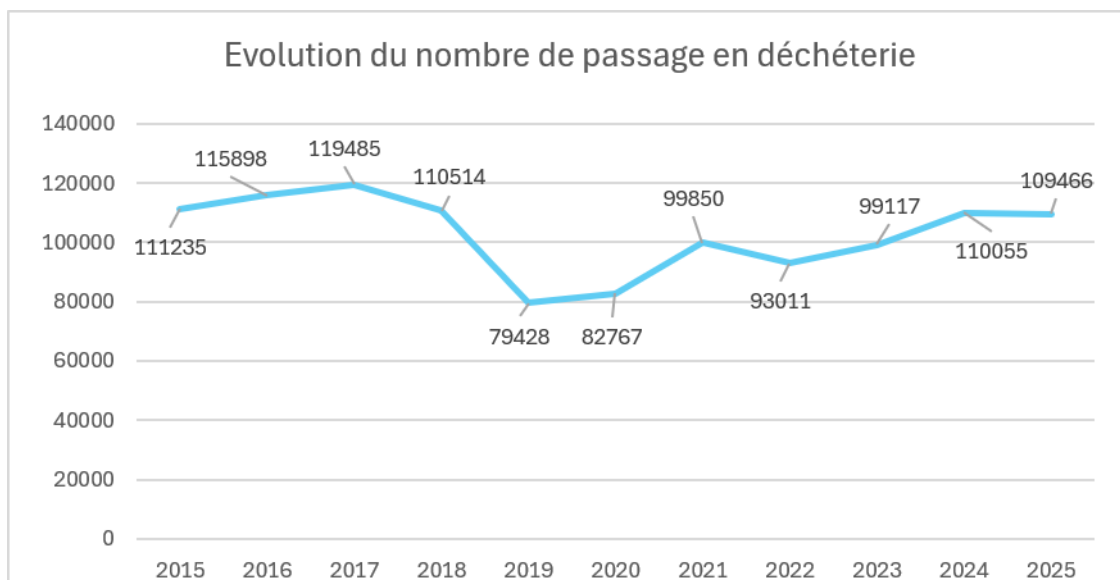
Autres déchets acceptés en déchèterie en bacs ou containers :

- Cartouches d'encre (fax, imprimantes ...)
- Lunettes (seulement à Loches, Tauxigny, Genillé et Nouans-les-Fontaines)
- Capsules de café
- Radiographies

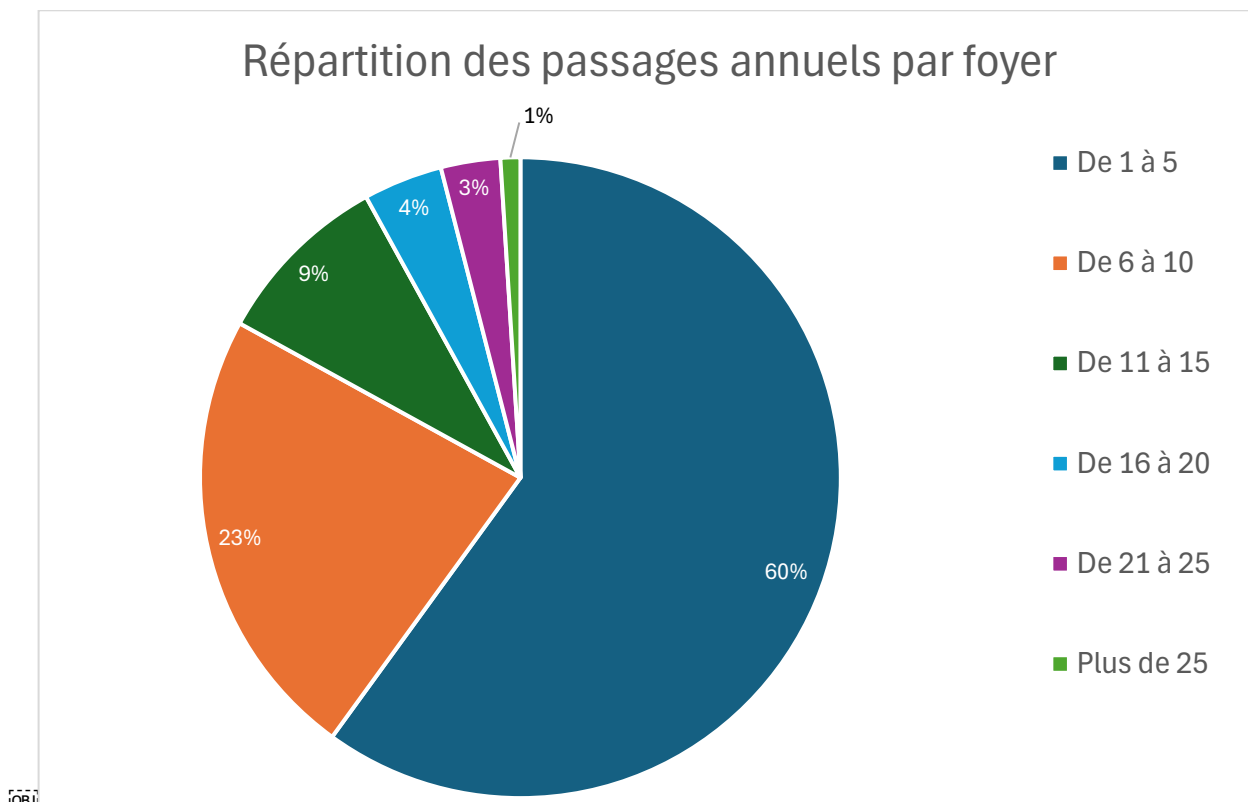
Résultats 2025 des collectes en déchèteries

Fréquentations

En 2025, la fréquentation des déchèteries a baissé de 1 %.

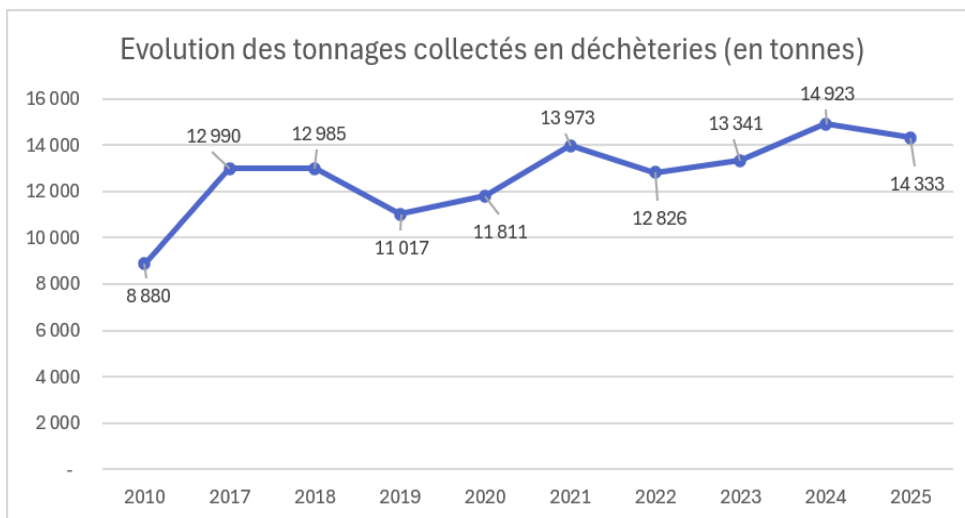


La répartition du nombre de passages par foyer est la suivante :



Évolution des tonnages

Les tonnages collectés en déchèteries ont diminué de 4% par rapport à 2024.



LES QUANTITÉS DE DÉCHETS PAR HABITANT EN 2025

Déchèteries

14 333 tonnes contre 14 923 en 2024

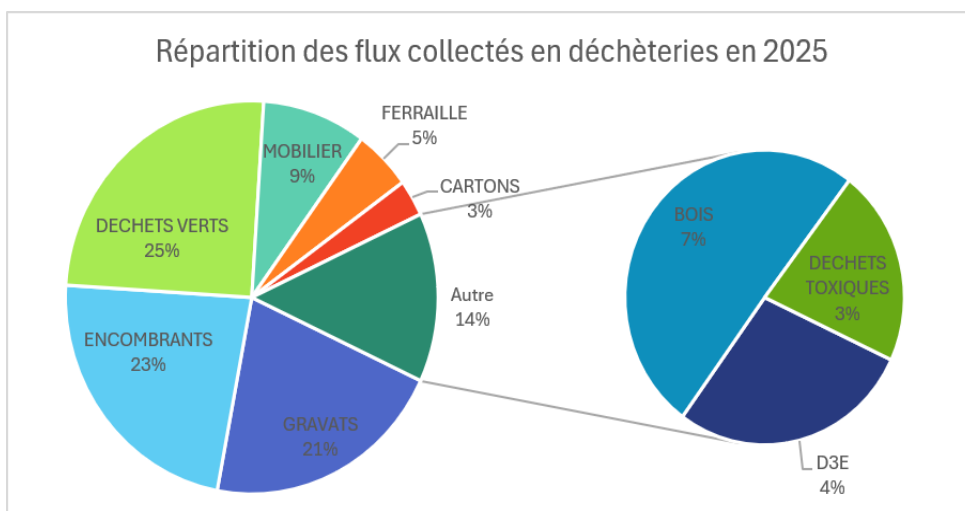
Soit une diminution de 4% par rapport à 2024.

Les trois plus gros apports qui représentent 69 % des matériaux traités sont :

- les gravats (3048 tonnes)
- les déchets verts (3645 tonnes)
- les encombrants (3251 tonnes)

soit 286 KG par habitant

CHIFFRES NATIONAUX
MODECOM ADEME 2024
219 Kg/habitant



La fréquentation et les tonnages sont légèrement en baisse en 2025.

Les nouvelles filières Jeux et Jouets et Articles de Bricolage et Jardin, gérées par l'Eco organisme Ecomaison, ont été déployées sur les déchèteries (sauf le Grand Pressigny) en fin d'année 2025. Ces nouvelles filières de tri permettront à nouveau d'écarter de nombreux déchets jusqu'à lors présents dans la benne Encombrants. Il n'y a pas eu de collecte en 2025 pour ces nouveaux tris, de ce fait les données chiffrées apparaitront dans le rapport 2026.

Répartition des apports par déchèterie

	Bossay ⁽¹⁾	La Chapelle	Descartes	Genillé	Le Gd-Pressigny	Nouans	Tauxigny	Loches	Total tonnage / Moyenne %
Fréquentation 2025	7 549	11 645	25 101	5 224	6 730	2 948	10 078	40 191	109 466
Comparaison avec la fréquentation en 2024	-5%	-8%	6%	-12%	15%	-3%	4%	-3%	-1%
Tonnage total	718	1 865	3 366	610	822	361	1 169	5 207	14 118
Comparaison avec 2024	-15%	-9%	4%	-13%	16%	2%	3%	-4%	-2%

Tonnages et coûts à la tonne par typologie

	Déchets verts	Tout-venant	Gravats	Ferraille	Bois	Cartons	DEEE	Mobilier	DTQD**
Tonnage global	3 645	3 251	3 048	685	952	377	560	1 219,78	273.12
Coût en € HT/tonne	67,33	248,58	46,33	2,3	162,72	179,18			607,63
Comparaison avec les tonnages 2024	-10%	-4%	-16%	15%	28%	5%	3%	9%	27%

** DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Ce sont des appareils électriques qui sont apportés en déchèterie tels que les téléviseurs, les congélateurs, les téléphones, etc.

*** DTQD : Déchets Toxiques en Quantité Dispersée. Ce sont des déchets toxiques des ménages tels que les peintures, les filtres à huiles, etc.

(1) Les déchets verts de Bossay-sur-Claise sont stockés sur une plateforme sur le site pour être broyés une fois par an et récupérés par un agriculteur local.

L'absence de pont-basculé ne permet pas de connaître le tonnage précis.

Chapitre 7 - Le traitement des déchets

Localisation des unités de traitement

Un nouveau marché a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2025. Le traitement des déchets pour la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine s'articule en 2025 sur plusieurs sites.

Unité de traitement	Gestionnaire du site	Localisation
Installation de stockage des Ordures Ménagères et encombrants de la zone NORD	Société Coved Paprec	Chanceaux près Loches (37)
Installation de stockage des Ordures Ménagères et encombrants de la zone SUD	Société SUEZ	Gournay (36)
Centre de tri (emballages)	SPL Tri Val de Loire	Parçay-Meslay (37)
Traitement des biodéchets	Véolia	Ingrandes (86)
Traitement des encombrants	Société Coved Paprec	Chanceaux près Loches (37)
Traitement des déchets ménagers spéciaux	Société Recydis	Bourges (18)
Traitement des déchets ferrailles	Société Paprec	St Pierre des Corps (37)
Traitement des végétaux/bois	Société Sud Touraine Compost	Loches (37)
Traitement du verre	Société EVERGLASS	Châteaubernard (16)
Traitement des gravats	Société COVALI	Truyes (37)
Traitement du carton	Société Paprec	La Riche (37)
Traitement du papier	SPL Tri Val de Loire	Parçay-Meslay (37)

Nature des traitements

Unité de traitement	Déchets traités	Techniques utilisées
Centre de tri	Emballages ménagers (EMB)	Tri sur tapis roulant + Tri manuel
Installation de stockage de déchets non dangereux	Ordures ménagères (OM) Encombrants	Casier de type classe II avec valorisation du biogaz
Traitement des biodéchets	Biodéchets	Filière de compostage
Déchets inertes	Gravats	Valorisation après criblage
Traitement des déchets industriels	Déchets ménagers spéciaux	Élimination et valorisation
Traitement des déchets divers	Ferrailles, Batteries	Filière de recyclage
Traitement des végétaux et bois	Végétaux des déchèteries	Filière de compostage
Valorisation du verre	Verre	Filière de recyclage
Valorisation des cartons	Carton	Filière de recyclage
Valorisation des journaux magazines	Papier	Filière de recyclage

Répartition des tonnages traités (hors déchèteries)

	Enfouissement (OM + DND AE + refus de tri)	Traitement des emballages et cartons des AE	Traitement des biodéchets	Recyclage du verre	Recyclage du papier
Tonnages traités pour le compte de la collectivité	9450 t	2 223 t	41.77 t	2 398 t	559 t

Chapitre 8 - Budgets et coût du service

Les dépenses de fonctionnement

Section de fonctionnement : détail des dépenses	
Libellés	Mandats émis
011 Charges à caractère général	6 551 307,18 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 621 936,56 €
023 Virement à la section d'investissement	0,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	805 857,33€
65 Autres charges de gestions courantes	90 315,38 €
66 Charges financières	4 682,34 €
67 Charges exceptionnelles	4 467,00 €
68 Dotations aux provisions et dépréciations	9 279,00 €
Total des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2025	9 087 844,79 €

Le montant annuel TTC (en €) des prestations confiées à des entreprises en contrat pour la collecte et le traitement des déchets ménagers se décline de la façon suivante :

PRESTATION/ PRESTATAIRE	COVED/ PAPREC	SUEZ	SPL TRI VAL DE LOIR(E)	RECYDIS	SUD TOURAIN COMPOST	COVALI
Collecte ordures ménagères et des emballages	1 132 824					
Transport et tri des emballages et journaux			818 247			
Transport et traitement des OM	903 081	801 111				
Transport et traitement des déchets des déchèteries	1 327 609			140 735	120 139	40 808
Transport et traitement des biodéchets	33 575					

En 2025, les dépenses relatives à la pré-collecte sont les suivantes :

- Achat de bacs de collecte pour la revente aux usagers : 87 362.40 € à la société ESE Environnement
- Achat de composteurs pour la revente aux usagers : 66 339.84€ à la société QUADRIA
- Achat de colonne PAV Verre et Papier : 27 494 .40€ à la société QUADRIA
- Achat de sacs jaunes : 16 560.00€ à la société QUADRIA

Liste des contrats et conventions passés par la collectivité

Société	Prestation	Date de fin
COVED SAS	Collecte pour les déchets ménagers en porte à porte	31/12/2026
SUEZ	Transport et traitement des déchets ménagers OM SUD	31/12/2025
COVED SAS	Transport et traitement des déchets ménagers OM + DNDAE NORD	31/12/2025
COVED	Collecte et traitement des biodéchets	11/05/2026
COVED SAS	Collecte pour 8 déchèteries	31/12/2025 (mini) ou 2030 (maxi)
PAPREC	Valorisation de la ferraille pour les 8 déchèteries du territoire	31/12/2025 (mini) ou 2030 (maxi)
SUD TOURAINE COMPOST	Valorisation du bois et des déchets verts pour les 8 déchèteries	31/12/2025 (mini) ou 2030 (maxi)
COVALI	Valorisation du gravat pour les 8 déchèteries du territoire	31/12/2025 (mini) ou 2030 (maxi)
RECYDIS	Collecte et traitement des déchets toxiques pour les 8 déchèteries du territoire	31/12/2025 (mini) ou 2030 (maxi)
PALM	Valorisation des cartons des déchèteries	31/12/2024 (mini) ou 2026 (maxi)
ALLIAPUR MEGAPNEU	Convention pour le traitement des pneus en déchèteries	2025-2029
CITEO	Contrat pour l'action à la performance, Condition de soutien pour la collecte séparée des déchets ménagers	31/12/2025
VERALLIA	Reprise du verre issu de la collecte des points d'apports volontaires	31/12/2029
Eco-systèmes	Collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers en déchèterie	31/12/2027
Eco-systèmes	Collecte séparée des lampes et des tubes néons	31/12/2027
EcoDDS	Collecte séparée des déchets diffus spécifiques ménagers	31/12/2027
EcoMaison	Collecte séparée du mobilier usager	31/12/2029
Re_fashion	Collecte séparée des Textiles	Reconduction tacite chaque année
Ecologic	Collecte séparée des Articles de Sports et Loisirs	31/12/2027
Cyclevia	Collecte des huiles usagées	31/12/2028
Corepile	Reprise de piles et des accumulateurs	31/12/2025

Les recettes de fonctionnement

Section de fonctionnement : détail des recettes	
Libellés	Titres émis
002 résultat du fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 457 047,14€
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	256 066,94 €
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	941 841,01 €
73 Impôts et taxes	6 848 040,00 €
74 Dotations, subventions et participations	948 865,91 €
75 Autres produits de gestion courante	62 563,98 €
77 Produits exceptionnels	87 219,00 €
Total des recettes du fonctionnement pour l'exercice 2025	10 601 643,98 €

La section d'investissement

Dépenses d'investissement du budget de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Section d'investissement : détail des dépenses	
Libellés	Mandats émis
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	256 066,94 €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	98 628,13 €
20 Immobilisations incorporelles	31 534,32 €
21 Immobilisations corporelles	124 376,32 €
23 Immobilisations en cours	72 981,48 €
Total des dépenses d'investissement pour l'exercice 2025	583 587,19 €

Recettes d'investissement du budget de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Section d'investissement : détail des recettes	
Libellés	Titres émis
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	437 202,92 €
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
024 Produits de cessions	0,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	805 857,33 €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	34 658,25 €
13 Subventions d'investissements	0,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Total des recettes d'investissement pour l'exercice 2025	1 277 718,50 €

Chapitre 9 – Suivis des sites d'enfouissement

Le site de La Celle-Guenand

L'installation de stockage de déchets non dangereux (I.S.D.N.D.), d'une surface d'environ 12 ha, se trouve encadrée sur trois côtés par des champs cultivés et sur le côté ouest par un bois.

Depuis le 1er janvier 2019, le site de La Celle-Guenand ne reçoit plus de mâchefers en provenance de l'usine d'incinération de Saint-Benoît-la-Forêt comme prévu par son arrêté.

En 2022, la Communauté de Communes Loches Sud Touraine avait lancé une consultation pour faire l'analyse chimique de la grave de mâchefer afin de valider sa réutilisation en technique routière.

Il en ressort qu'environ 40 000 tonnes sont valorisables et que 5 000 tonnes devront rester dans le casier.

Afin de se mettre en conformité vis-à-vis de l'arrêté préfectoral du site (hauteur), la Communauté de communes a conclu un marché de valorisation d'une partie de ces mâchefers (environ 20 000 tonnes) incluant également la fermeture du casier (avec de l'argile puis de la terre végétale). Ce marché était prévu sur 2 ans maximum, 2024 et 2025. Il a été prolongé jusqu'au 30/04/2026.

Suivi environnemental du site

Les lixiviats sont collectés par 14 puits répartis sur le massif de déchets. Les eaux sont dirigées vers un poste de refoulement qui les achemine jusqu'à la station de traitement.

Le suivi environnemental du site de La Celle-Guenand est effectué par deux structures :

Suivi de la qualité des eaux souterraines : Société BURGEAP

Suivi de la station de traitement : SATESE 37

Le fonctionnement de la station est globalement satisfaisant.

La qualité du rejet est variable avec des pics pour le NO₃⁻. Des actions curatives ont été mises en place, les dernières analyses confirment le retour à la normale pérenne des résultats.

La surface de stockage des déchets s'étend sur environ 4 hectares.

La station collectant les lixiviats, le débit entrant station est très dépendant de la pluviométrie.

Les analyses pour les eaux souterraines se font grâce à deux piézomètres et au bassin d'orage présent sur le site. Le suivi se fait par deux campagnes de prélèvements : une au printemps et une à l'automne. Notre prestataire n'a pas rempli ses obligations de contrôle en 2025, cette situation a été rétablie dès le début 2026.

Le site de Chanceaux-près-Loches

Historique et suivi 2025

De 1973 à 1993, ce site, limitrophe du site actuel de COVED à Chanceaux-près-Loches, était le lieu d'enfouissement des déchets de 36 communes du Lochois. Des travaux de réhabilitation ont été menés de 2003 à 2004. A partir de 2004 et conformément à l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2004, un programme de suivi a été mis en place pour une période minimale de 30 ans.

Les principales charges de dépenses concernent l'entretien des espaces verts, la maintenance électro mécanique, le suivi environnemental et l'assistance technique.

Fonctionnement de la station de traitement

Les lixiviats sont collectés par 5 puits répartis sur le massif de déchets. Les eaux sont dirigées vers un poste de refoulement qui les achemine jusqu'à la station de traitement, à l'entrée du site.

La qualité est conforme aux normes de l'arrêté préfectoral.

La station d'épuration est constituée de 2 lignes de traitement parallèles, composées chacune de 3 bassins : N°1 aération, N°2 décantation et N°3 finitions. L'écoulement est de type gravitaire du bassin N° 1 au N° 2, puis pompage et filtre à sable jusqu'au bassin de finition (N°3).

Enfin, écoulement des eaux jusqu'au bassin nord où les eaux sont stockées puis rejetées en milieu naturel pendant la période d'autorisation du 1er novembre au 1er mai.

En complément du bassin des lixiviats, il y a un bassin pour récupérer les eaux pluviales de ruissellement.

L'arrêté préfectoral a imposé que 3 piézomètres soient installés sur le site.

Dans le cadre du suivi environnemental, 3 types d'analyses sont réalisées 2 fois par an :

- Eaux pluviales,
- Eaux souterraines (prélèvement dans les piézomètres),
- Lixiviats traités.

L'ensemble des résultats des analyses sont conformes aux normes de rejet fixées par arrêté préfectoral et le site n'a pas d'incidence défavorable sur l'environnement.

Le suivi mensuel des ouvrages (postes et station) est effectué par le service assainissement de Loches Sud Touraine.

Un projet de création d'un Ecopôle est en cours sur le site par la société COVED (Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation en date du 10 juillet 2025).

Une promesse de vente du site a été signée en mars 2025 entre CCLST et la société COVED. La vente définitive a eu lieu en novembre 2025.

Prévention des déchets

- Poursuite du développement du tri à la source des biodéchets
- Mise en place du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés en lien avec le PLPDMA départemental 2025-2030 (porté par Touraine Propre)
- Mise en œuvre de l'appel à projet broyage de végétaux

Collecte

- Optimisation des tournées
- Poursuite de la suppression des points noirs (marches arrière notamment)
- Mise à jour des contraintes locales et arrêtés municipaux
- Valorisation des mâchefers et fermeture définitive du casier concerné Renouvellement progressif de PAV verre et papiers

Déchèteries

- Analyse du réseau des huit déchèteries pour amélioration/évolution du service rendu à l'utilisateur et se doter d'un Plan Pluriannuel d'Investissement
- Mise en place de la filière REP PMCB (matériaux de construction et bâtiment) sur des déchèteries
- Consolidation des zones réemploi
- Renouvellement d'une partie du parc de bennes déchèteries
- Achat de 3 bennes à capots cartons